

bpost

PB-PP | B-92730
BELGIE(N)-BELGIQUE

Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - N° 154 - 2^e trimestre 2017 - P 202 391

Editorial

Une préoccupation revient tous les trois mois : que partager, dans ce bulletin, de notre réalité, de nos réalités ? Ne donne-t-on pas l'impression de constamment geindre sur l'évolution du monde ? Ne devrions-nous pas davantage parler de nos réussites ? Un discours plus optimiste inciterait peut-être davantage nos lecteurs à nous aider...

Cependant, l'urgence de dire ce qui doit l'être s'impose à nous. Alors une fois de plus, nous misons sur votre intelligence, votre volonté de comprendre la marche

du monde pour peser sur l'orientation qui lui sera donnée. Nous comptons aussi sur votre « *intelligence du cœur* » comme le disait le Père Pire. Nous faisons appel à votre capacité à appréhender avec sensibilité les grands enjeux de société. Car finalement, dans toute organisation humaine, c'est bien dans le mariage de la raison et de la sensibilité que l'on trouve la voie à suivre.

Aborder les questions d'immigration, de diversité, de vivre ensemble demande toujours un effort

d'argumentation lorsque l'on veut se démarquer des clivages idéologiques. Et pour donner un peu de légèreté à des sujets graves, nous avons choisi une nouvelle fois de publier un échange entre deux de nos assistantes sociales. Deux travailleuses d'âges, de vie et de parcours différents qui nous expliquent avec simplicité en quoi une multiplicité de petites mesures d'apparence « techniques », et sur lesquelles bien peu de citoyens ont envie de se pencher, minent profondément notre contrat de société.

L'égalité au-delà des différences

Giusi Ferrante : On ne parle pas, en Belgique, de glissement vers un régime autoritaire à l'instar de ce que l'on observe en Russie ou en Turquie. Je n'ai pas, comme toi, vu l'évolution des mesures prises par les gouvernements en matière d'immigration et d'intégration sur un quart de siècle mais dix années d'expérience m'amènent à penser que l'on part à la dérive.

Anne-Françoise Bastin : J'ai souvent dit que si l'on devait faire un bilan, il fallait avoir l'honnêteté de voir les garanties apportées au système au fil du temps, que ce soit en matière de protection ou d'accueil. Mais là, depuis quelques années, je dois reconnaître qu'il est difficile de se montrer optimiste. D'autant plus difficile que la société civile tarde à voir que certaines évolutions menacent la philosophie et les valeurs sur lesquelles nos sociétés démocratiques se sont construites. On dirait que le désenchantement collectif conduit à une désacralisation des valeurs qui permet à certains d'en profiter pour grignoter ce qui pourtant faisait notre fierté : notre état de Droit.

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

BE41-0000-0756-7010

AIDE AUX PERSONNES DEPLACÉES

Rue du Marché, 33 – 4500 HUY

Avec le soutien de la



Wallonie



UNION EUROPÉENNE
Avec le soutien du Fonds Asile, Migration et Intégration

Avec le soutien de la Wallonie et de l'AMIF

G : La Belgique se prépare à prendre des mesures pour, dit-on, « renforcer la protection de l'ordre publique et la sécurité nationale ». Désormais, un étranger en ordre de papiers, pourra être « éloigné » du territoire - comme on le dit pudiquement - sur base de simples suspicions de crime ou de délit, sans même un passage par le tribunal. L'Office des Etrangers devient maître du jeu et dans certains cas, les personnes concernées pourront être expulsées avant même que leur recours soit examiné.

AF : Dans un monde réduit à la taille d'un village, on a du mal à imaginer que l'expulsion pure et simple des « suspects » garantisse davantage notre sécurité...

G : Tout à fait. Cette nouvelle mesure, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, stigmatise la population étrangère et distille dans les esprits des amalgames entre les notions d'étrangers, d'abuseurs, de criminels. Ceux qui font les lois nous disent pourtant que pour lutter contre le radicalisme, il faut travailler le « vivre ensemble ». Comment, dans un tel contexte, les étrangers pourraient-ils se sentir inclus ?

AF : Ta réflexion me rappelle le premier article que j'avais écrit pour ce périodique au début des années 90. Jeune assistante sociale débarquée un peu par hasard dans le secteur, je témoignais de l'expérience de déchéance révélée par le parcours de gens que je suivais. Je conclusais mon article en suggérant que cette nouvelle classe de citoyens de seconde zone pourrait un jour nourrir un certain ressentiment à notre égard, ce qui ne serait pas bon pour la cohésion sociale et du même coup pour la sécurité. Mon brouillon avait fait réagir certains collègues à l'époque qui considéraient inapproprié d'effrayer nos lecteurs. Mes craintes étaient d'autant moins bien comprises que les gens dont je parlais n'avaient en rien l'air dangereux.

G : Tu laisses entendre que la société crée de l'insécurité en voulant lutter contre l'insécurité ?

AF : Sans aller jusqu'à établir à la va-vite des liens de causes à effets hasardeux, je remarque qu'alors que les crispations sont de plus en plus manifestes, les nouvelles mesures créent davantage de défiance. Et ce n'est pas pour me rassurer...

G : Encore une nouvelle mesure éclairante dans le même ordre d'idée : désormais, les primo-arrivants doivent signer une déclaration d'intégration par laquelle ils indiquent « comprendre et accepter les valeurs et normes fondamentales de la société ». Ils se déclarent également « prêts à s'intégrer ». Les « efforts raisonnables d'intégration » devront être prouvés auprès de l'Office

des Etrangers pour obtenir une prorogation de séjour. Il s'agira de démontrer que l'on a suivi des cours de français et mis tout en œuvre pour se former, travailler, participer à la vie associative, ...

AF : La plupart des gens te rétorqueront qu'il n'est pas abusif d'attendre des migrants qu'ils apprennent la langue de la région où ils s'installent et trouvent normal qu'ils participent à la vie sociale et économique de leur pays d'accueil.

G : Bien-sûr que c'est l'objectif que nous poursuivons tous. Mais de là à en faire une condition à la prorogation d'un titre de séjour... Il y a dans cette nouvelle disposition un présupposé qui me dérange : « L'étranger ne veut pas s'intégrer ». Pour qu'il se conforme à ce qu'on attend de lui, il faut manier la carotte et le bâton.

AF : Et une fois de plus ce sera à l'Office des Etrangers d'évaluer ce degré d'intégration.

G : Pour ne pas dire de « conformisme ». Le pouvoir d'appréciation de l'Office des Etrangers se renforce dangereusement dans un contexte obsessionnel de contrôle. Toute personne qui a l'habitude de travailler avec cette administration pourra témoigner de la mauvaise foi dont certains fonctionnaires peuvent user.

AF : Les nouvelles amendes qui pleuvent pour l'instant illustrent, à mon sens, à la fois l'attitude méprisante que l'Etat peut avoir envers les migrants et les abus que l'on dénonce souvent dans le chef de l'Office des Etrangers. La loi prévoit la possibilité de délivrer une amende administrative à tout étranger qui franchit illégalement la frontière. La possibilité de verbaliser se trouvait dans la loi depuis fort longtemps mais aucun gouvernement n'avait souhaité y recourir. Le Secrétaire d'Etat, ne perdant jamais le nord, a fait passer un Arrêté Royal « relatif aux modalités de paiement des amendes administratives » et depuis lors des amendes de 200 Euros tombent à tort et à travers. Alors que le comportement que la loi permet de sanctionner vise uniquement « le franchissement irrégulier d'une frontière », l'Office utilise cette disposition pour verbaliser le séjour illégal.



G : Ce qui est clairement abusif...

AF : La grosse majorité de ces amendes sont purement et simplement illégales. Mais tout le monde ne va pas au tribunal. Par ignorance, parce que l'aide juridique n'est plus gratuite ou par peur. Certains avocats disent à leurs clients de ne pas donner suite à l'amende. Mais comment les personnes qui vivent dans l'espoir d'une régularisation de séjour peuvent-elles se convaincre que leur « désobéissance » sera sans conséquence sur leur séjour ?

G : J'ai vu à plusieurs reprises de telles amendes tomber au moment où des sans-papiers introduisent une demande de régularisation. Ces personnes, sans droit au travail ni à l'aide sociale, doivent déjà payer 350 Euros par adulte de redevance à l'Etat pour introduire leur demande. S'ajoute à cela une taxe dont le montant varie en fonction de la commune d'introduction. L'amende dans un tel contexte est une marque de cynisme.

AF : C'est de l'opportunisme. Evidemment que si vous demandez un séjour, c'est parce que vous êtes sans séjour. Et qu'on ne s'y trompe pas. L'objectif n'est pas de renflouer les caisses de l'Etat avec l'argent que n'ont pas les Sans-Papiers. L'objectif est d'intimider. De rendre la vie inconfortable, de la miner. Même les enfants sont verbalisés.

G : Toutes ces mesures qui tournent autour de l'argent peuvent détruire des familles. Lorsque tu as obtenu un séjour, pour être autorisé à te faire rejoindre par tes proches, il te faut, dans la plupart des cas, avoir des revenus mensuels d'au moins 1390 Euros. Pendant cinq ans, le sort de la famille reste conditionné au travail de celui que l'on a rejoint.

Dernièrement, je parlais avec un Monsieur qui venait de perdre son travail et dont l'épouse et les enfants risquent un Ordre de Quitter le Territoire s'il ne parvient pas à rebondir rapidement. Le sort de sa famille repose sur ses seules épaules. Les revenus de Madame ne sont pas pris en considération. Qui s'étonnera que Monsieur dise se sentir comme un paria ?

AF : Beaucoup de personnes sont reconnaissantes envers la Belgique car elle leur permet de se soustraire aux guerres ou à diverses formes de persécutions. Mais une fois les papiers en poche, elles ont le sentiment de végéter, de ne pouvoir s'épanouir.

G : Nous ne créons pas les conditions pour une intégration de qualité. On dit souvent que l'intégration est un processus dynamique, à double sens. Chaque individu a la responsabilité de chercher à se faire une place dans la société mais il ne peut y parvenir que si la société assume son rôle d'accueil et d'intégration. Après dix années passés à travailler avec le public migrant, j'ai le sentiment que l'on étouffe la capacité des uns et des autres à se (re) construire.

AF : Tu veux dire que l'on cherche davantage à assimiler les nouveaux arrivants qu'à leur accorder une place en tant qu'individus, qu'à chercher à identifier et à valoriser leur potentiel ?

G : Clairement. Et du coup, on arrive à l'effet inverse de celui que l'on recherche. La société n'accorde pas aux migrants leur juste place. Certains d'entre eux, les plus démunis en termes de capital social et culturel, se replient sur leur groupe d'appartenance. S'appuyer sur ce que l'on connaît n'est pas un souci. Le problème survient lorsque l'on ne fréquente que ce groupe d'appartenance car on se marginalise. C'est en s'ouvrant au monde, en se créant un réseau qu'on échappe à la pauvreté.

AF : Il y aurait une responsabilité collective ? Des institutions comme des individus ?

G : Bien sûr ! Cela me fait penser au parcours d'intégration devenu obligatoire en Région Wallonne... Entendons-nous bien : je pense que demander aux personnes de suivre des cours de français, des ateliers citoyens et un module d'orientation professionnelle n'est pas une mauvaise idée en soi. Ce parcours a l'avantage de formaliser et d'harmoniser ce qui existait déjà par ailleurs. Mais une fois que le primo-arrivant a terminé ce parcours, le chemin est encore très long... Les personnes rencontrent de multiples obstacles et parfois je me demande dans quelles mesures les institutions ne participent pas à l'exclusion sociale de certains.

Je me souviens d'une dame proche de la quarantaine et juriste dans son pays, qui avait souhaité reprendre des études d'infirmière après un long travail d'orientation que nous avons mené avec elle. Nous avons appuyé sa demande auprès du CPAS compétent, insistant sur la motivation de cette personne et ses capacités. La réponse du CPAS a été claire : « *Madame ne peut pas étudier. Elle doit travailler.* ». Mais comment trouver un travail décent aujourd'hui en Belgique sans diplôme reconnu ? C'est impossible... Résultat : Madame est restée à la maison et a fait un quatrième enfant.

G : Les dispositifs publics mettent les gens sur des rails dont on ne sait pas très bien où ils conduisent et dont on ne les laisse guère s'écarter. On sous-utilise le potentiel de chacun. On ne tient compte ni de la multiplicité des profils, ni de la vulnérabilité de certains... Alors que l'on pourrait aider les gens à se révéler et à se créer, on attend toujours d'eux davantage de conformisme. Parce qu'ils sont considérés *de facto* comme une population ayant un déficit d'intégration, des politiques d'activation spécifiques sont mises en place pour parer à ce prétendu manque et sans doute garder un œil sur ces personnes précarisées... Au-delà de cela, rien ou peu n'est proposé.

AF : Je trouve que l'on assiste à un phénomène assez paradoxal. On se trouve face à une classe politique qui tient des discours extrêmement cliquants et qui, dans le même temps, cherche à imposer une certaine forme de conformisme culturel.

G : C'est vrai, mais sans assumer cette attitude. On dit que les ateliers citoyens se fondent sur une démarche interculturelle, ce qui pourrait laisser croire que l'on vise la rencontre de cultures à qui on donnerait une importance équivalente. Comment expliquer alors que l'on propose aux formateurs, au terme d'une séance, un document dans lequel les participants sont invités à compléter les champs suivants :

« Je devrais modifier les comportements suivants : »

« Je devrais adopter les nouveaux comportements suivants : »

« Je vais prendre les initiatives suivantes : »

AF : « Chassez le naturel... » Outre le fait que la formulation est infantilissante, cet exercice donne aux gens l'impression qu'ils doivent changer.

G : Même si on s'en défend, on semble toujours tenté de vouloir assimiler l'autre. Par contre, on se préoccupe peu de faire évoluer les citoyens, ceux qui estiment être « légitimes » ici. Rien n'est fait pour les aider à établir des relations égalitaires avec des personnes qui leur paraissent différentes. Récemment, j'ai vu une dame voilée s'installer dans le bus avec une poussette. Une dame belge lui a reproché sans ménagement de « prendre toute la place ». Aurait-elle usé de la même véhémence si c'était moi qui étais montée avec une poussette encombrante ? Aux antipodes de cette attitude hostile, on voit souvent des personnes adopter une attitude condescendante par excès de gentillesse, de précaution. On part d'un sentiment de bonne volonté mais on échoue à créer une relation ouverte et respectueuse. On rencontre aussi des gens qui ne peuvent s'empêcher de vous renvoyer à votre différence, réelle ou supposée...

AF : Certains préfèrent éviter le contact que de « mal faire » ou de paraître racistes. Nos élèves nous disent souvent que les Belges sont « gentils » mais qu'ils les connaissent finalement fort peu. A part les enseignants de leurs enfants, leurs propres formateurs et le personnel soignant, ils ont peu d'interactions avec la société d'accueil.

G : Il y a un gros effort à faire pour réussir le métissage de la société. Les politiques se disent à l'écoute de la société lorsqu'ils traitent les étrangers comme on vient de l'expliquer. Mais ce faisant, ils renforcent le phénomène de crispation identitaire tant chez ceux qui se sentent mal accueillis que chez ceux qui, parmi nous, ont peur de l'avenir. Imperceptiblement, on entre dans un engrenage dangereux dont on ne voit pas très bien ce qu'il pourrait avoir de positif pour qui que ce soit...

Propos recueillis par Lelita Pineiro Perez

Attention !
Dès le 19 juin 2017
Nouvelle adresse du siège social :
Rue Jean d'Outremeuse, 93
4020 LIEGE
Tél. : 04/342 14 44

Siège social :

Rue du Marché, 33

4500 Huy

Tèl : 085/21 34 81

Fax : 085/23 01 47

e-mail : aidepersdepl.huy@outlook.com

Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine

59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable :

Régine Thiébaud